

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 9 (1864)
Heft: 20

Artikel: Les fortifications d'anvers
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-347334>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Voudrait-on abandonner la partie et perdre le fruit des énormes sacrifices de sang et d'argent faits jusqu'ici? Or tel serait le résultat trop réel d'une victoire du parti démocratique dans la prochaine lutte du scrutin.

Sans doute la paix pourrait en sortir, mais une paix précaire, éphémère, qui ramènerait une guerre plus terrible au bout de quelques années, et qui, par conséquent, serait en réalité plus fatale au pays que la prolongation, encore pendant quelque temps, de l'état de guerre présent.

LES FORTIFICATIONS D'ANVERS.

Cette question si importante pour la Belgique, et qui est aussi suivie de la Suisse avec un vif intérêt, s'est de nouveau présentée devant les Chambres belges au commencement du mois dernier. Nos lecteurs nous sauront gré sans doute de compléter les précédentes données de la *Revue militaire suisse* sur ce sujet en leur mettant sous les yeux l'instructive discussion qu'elle vient de provoquer. Cette discussion a donné gain de cause au gouvernement, comme on pouvait s'y attendre après les arguments aussi justes qu'éloquents de M. le ministre de la guerre.

Voici le compte-rendu de la séance du 3 septembre de la Chambre des représentants, sous la présidence de M. Vandenpeereboom.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi allouant au département de la guerre un crédit de 5,575,000 francs pour l'achèvement des travaux d'Anvers.

M. CHAZAL, ministre de la guerre, constate tout d'abord que le crédit qu'il demande n'est pas une nouveauté, que c'était une dépense prévue depuis longtemps. En effet, l'exposé des motifs n'est guère que la reproduction d'explications déjà données à la Chambre et au Sénat. Dès le début de l'exécution des travaux, il estimait que la dépense serait de trois millions plus élevée qu'on ne l'avait prévu. Il ne pense donc pas avoir manqué de franchise, il n'accepte pas le reproche qu'on lui a fait à cet égard. Il cite à ce propos le langage de M. Dechamps, alors que celui-ci disait que les travaux seraient terminés sans dépenser les crédits votés ou annoncés.

Il y a loin de cela à l'exagération qu'on a montrée dans l'appréciation du coût des fortifications d'Anvers. Il ne doute pas, du reste, que la Chambre ne rende justice au département de la guerre, en ce point qu'il n'est pas d'entreprise aussi colossale, menée si bien à terme, sans un plus grand écart des prévisions. Il espère cette justice,

lorsqu'on aura mûrement examiné tout ce qui se rattache aux travaux d'Anvers.

Dois-je répondre, dit l'orateur, aux critiques qui ont été faites ? A vrai dire, le courage me manque un peu. Il me faut répéter ce que je vous ai dit tant de fois. Les fortifications d'Anvers sont telles qu'elles n'ont pas besoin d'être défendues. Mais, depuis que je vous ai donné ces explications, un fait s'est produit qui prouve que nous avons raison de fortifier Anvers : c'est la guerre du Danemark. Elle a démontré qu'avant de compter sur les autres, il faut pouvoir compter sur soi-même.

La guerre du Danemark a montré quelque chose de plus, c'est que les longues lignes de défense, telles que le Danewirke, sont insuffisantes. Si le Danemark, au lieu de disséminer ses forces, avait fait comme nous, choisir une grande base d'opérations, il aurait tenu en échec tous ses ennemis. Qu'on en juge par ce qui s'est passé à Duppel, qui n'était rien à côté d'Anvers : les troupes danoises réunies là ont pu tenir pendant un certain temps.

Ce n'est pas le seul enseignement que cette guerre du Danemark nous ait fourni. On y a vu quelle force avait le système d'artillerie des armées alliées, et qui est celui que nous avons nous-mêmes. Si vous doutez, lisez les correspondances du *Times* faites par un homme qui a suivi les grandes guerres de l'époque. D'après ces faits, Messieurs, jugez la valeur de l'opinion de mes adversaires.

Je vais, malgré ma répugnance, répondre aux observations qui ont été présentées hier par l'honorable M. Hayez. En ce qui regarde les terrassements, il ne reste que 400,000 mètres cubes à exécuter, ce qui représente une dépense de 400,000 francs. M. Hayez a donc à cet égard commis des erreurs, dues à un examen insuffisant. Au commencement de l'année prochaine ces travaux seront terminés. L'honorable membre a parlé de la construction de nouveaux locaux, de nouveaux arsenaux, de nouveaux hôpitaux. Il n'est pas une place qui compte plus de locaux, d'hôpitaux et d'arsenaux, que la ville d'Anvers.

Un des grands reproches qu'on m'a faits ç'a été d'avoir modifié les plans de détails. C'est pour moi une grande gloire, et je m'en félicite, parce que ces modifications ont été la conséquence de nouveaux progrès réalisés dans la science militaire, de découvertes précieuses exigeant ces modifications. Quand Vauban a modifié le système des fortifications, il avait les mêmes raisons : il obéissait à la loi rigide du progrès. Je n'ai pas agi à la légère. J'ai envoyé des officiers du génie dans les différents pays. Leur voyage n'a pas été inutile. Nous avons mis à profit l'expérience de tous.

De plus, j'ai fait tout ce que j'ai pu pour stimuler l'émulation des officiers employés aux travaux, et les résultats que j'ai obtenus ont été merveilleux. J'ai témoigné à ces officiers toute ma gratitude, et je ne manquerai jamais l'occasion de la leur témoigner. D'un autre côté, nous avons des imitateurs, et partout où l'on fait des fortifications, on copie ce qui s'est fait à Anvers.

On m'oppose que les modifications que j'ai apportées aux plans primitifs auraient dû amener des économies. On ne tient pas compte de ce que nous avons fait. Au lieu des fossés étroits qu'on faisait jadis, nous avons creusé des fossés considérables remplis d'une eau inépuisable. De plus nous avons établi de grandes galeries parfaitement protégées, où nos soldats pourront circuler sans danger. Tout cela compense, me semble-t-il, les économies qu'on me reproche de n'avoir pas faites. Nous avons, en outre, augmenté le nombre des réduits.

L'honorable M. Hayez, argumentant sur une phrase d'une réponse faite à des questions qui m'avaient été adressées, et dans laquelle je disais que je n'avais pas l'intention de faire de nouveaux hôpitaux, de nouveaux arsenaux, voit dans l'avenir une dépense énorme. Il m'est facile de lui répondre. Nous possédons à l'intérieur de la ville des établissements considérables de ce genre. J'ai voulu dire que ces bâtiments, qui sont très enviés par certaines industries, pourraient un jour ou l'autre être vendus. Je n'y tiens pas pour ma part. Mais enfin le cas peut se présenter. Voilà ce que j'ai voulu dire, voilà l'intention à laquelle j'ai fait allusion.

A propos des portes de la ville, je crois que l'honorable M. Hayez s'est trompé en disant que ces portes étaient inutiles. Ces portes ont été demandées par la commission qui a été chargée d'examiner la question ; par M. Lons, qui a défendu avec tant de patriotisme et de désintéressement les intérêts d'Anvers. Ces portes serviront aux habitants et à la garnison. Elles permettront une circulation facile, ouvriront une large voie aux sorties.

L'honorable membre a également parlé du rôle que devait jouer la citadelle du Nord. Je vous ai déjà dit quel devait être ce rôle : d'abord de protéger la rade, ensuite d'assurer un refuge aux défenseurs de la ville, refuge où ils trouveront toute sécurité, ce qui est un point capital.

Avant que vous n'ayez décrété l'agrandissement d'Anvers, quelle était sa réputation ? Celle d'une forte place de guerre, pouvant être menacée par une gorge que défendait seulement une inondation de 3,000 mètres. Aujourd'hui nous avons multiplié les moyens de

défendre cette gorge, et on nous dit que les dangers seront plus grands.

M. COOMANS. On bombarderait, tout simplement.

M. LE GÉNÉRAL CHAZAL, ministre de la guerre. Il serait impossible d'établir une batterie de bombardement, et l'attaque dont on nous menace serait la plus grande faute militaire qu'on puisse commettre. Je le dis comme soldat, on en peut prendre acte.

On nous reproche d'avoir refusé des indemnités pour servitudes. Nous ne pouvions les accorder, attendu que nous n'avons créé aucune servitude nouvelle. On a prétendu qu'il n'avait pas été question de la citadelle du Nord : il ressort d'un document que personne n'a ignoré qu'elle devait être faite. On a critiqué l'emploi de nos soldats aux travaux. Eh bien, c'est une des plus belles conquêtes que nous ayons faites. Les travaux d'Anvers ont appris à nos soldats à faire des travaux de guerre réels. Ma conviction est que cet essai sera décisif et qu'on n'emploiera plus jamais d'autres ouvriers.

On m'a reproché d'avoir employé d'anciens matériaux, provenant de la démolition d'autres places de guerre. C'est un reproche qui n'est pas plus mérité que les autres, pas plus que celui d'avoir employé le personnel de l'artillerie. Enfin, on me demande de déclarer les travaux d'Anvers comme bons. J'ai fait souvent cette déclaration, je la répéterai. Je déclare qu'Anvers, terminé avec le crédit que je vous demande, est une place invincible tant qu'on voudra la défendre, qu'Anvers sera la première place du monde. (Approbation.)

On trompe Anvers. Je suis persuadé que quelque concession que vous fassiez, vous n'apaiserez jamais l'agitation d'Anvers. Cette agitation n'est qu'un instrument d'opposition. Pour un grand nombre elle n'a été qu'un moyen de parvenir, de s'élever. Elle ne s'éteindra pas, tant qu'on ne fera pas ce que M. Van Ryswyck demandait : « la démolition des fortifications, la suppression de l'armée, et que sais-je encore. »

Messieurs, on ne fait rien de grand sans s'exposer à des critiques et quelques fois à la calomnie. Mais il arrive un moment où la vérité, longtemps cachée, dissimulée, se fait jour. Je vous en prie, Messieurs, ne faites pas de la question des fortifications d'Anvers une question de parti. Les deux fractions de cette assemblée les ont votées, et ce sera pour elles un titre de gloire. Continuons cette œuvre commune : montrons à ceux qui ont l'œil sur nous, qui nous aiment, que quand il s'agit de l'indépendance et de l'honneur de la nation, nous sommes tous animés d'un même sentiment de patriotisme et de dévouement.

Enfin, j'ai encore une prière à vous faire, Messieurs. Je vous engage tous à venir visiter les travaux d'Anvers. Vous verrez alors par

vous-mêmes que tout ce que je vous ai dit est de la plus entière exactitude; vous verrez que ces travaux sont aussi avancés que je vous l'ai dit, qu'ils seront terminés l'année prochaine; vous serez convaincus qu'ils ont été exécutés avec ordre, avec économie; vous vous assurerez que les approvisionnements sont faits. Vous recevrez là des renseignements qu'on ne peut donner que dans le cabinet, avec un plan sous les yeux, ou sur le terrain même. Quand vous aurez reçu des officiers du génie et de moi-même toutes les explications que vous pourrez désirer, il ne vous restera plus un doute sur l'efficacité et la puissance de nos fortifications. Alors, quand vous aurez cette confiance, vous pourrez la faire partager à vos commettants et le pays entier saura la vérité. (Applaudissements.)

M. HAYEZ. En présence de la déclaration de M. le ministre de la guerre que la place d'Anvers est une place de premier ordre, déclare s'abstenir de toute observation de détail.

En revanche il soulève, en compagnie de M. Coomans, un long incident sur les consignes qui entravent MM. les représentants dans les inspections personnelles qu'ils désirent faire des travaux.

M. DELAET est fier d'avoir toujours combattu les fortifications d'Anvers. A son avis, dans l'intérêt d'Anvers et dans l'intérêt du pays, il faut qu'Anvers soit une ville ouverte. Il tire de la dernière guerre du Danemark plusieurs arguments qu'il oppose aux assertions produites par M. le ministre de la guerre en 1859.

Quant au crédit actuel, il n'en admet pas les motifs, et surtout il s'oppose à ce que l'on prétende que la ville d'Anvers bénéficie de certaines dépenses qu'elle n'a nullement sollicitées, et qui d'ailleurs sont inutiles. Il est du reste persuadé que ce crédit ne sera pas le dernier.

M. LE HARDY DE BEAULIEU votera contre le crédit. Il développe, à l'appui de sa détermination, diverses considérations générales et défavorables en principe aux dépenses militaires.

M. NÉLIS votera le crédit, quoiqu'il ait voté contre les fortifications d'Anvers. Il faut que ces fortifications soient achevées, et l'orateur a confiance dans les déclarations du gouvernement, qui a promis que ce crédit serait le dernier.

M. JACOBS. On a toujours prétendu que tout ce qui se faisait était dans l'intérêt d'Anvers. C'est une ironie. Anvers n'a eu à choisir que le moindre de deux maux. On assure que le crédit demandé ne sera suivi d'aucun autre. L'expérience nous apprend qu'il n'en est jamais autrement lorsque des crédits sont demandés. Tous les crédits qui ont été sollicités de la législature pour les travaux d'Anvers ont été annoncés comme suffisants. On ne prévoyait rien de plus. C'est encore

ce qu'on nous dit aujourd'hui. M. le ministre ne prévoit rien. Cependant, il fait des réserves. Il a raison. Ainsi la compagnie Pauwels réclame 7 millions au gouvernement. Elle n'aura pas toute cette somme, mais il faudra probablement lui en payer une partie. C'est là une éventualité dont le gouvernement devrait tenir compte.

L'orateur fait remarquer qu'on ne néglige jamais de mentionner les ouvrages extraordinaires pour demander des crédits, tandis qu'il ne fait qu'une mention sommaire des économies réalisées dans les travaux. A son avis ce n'est pas assez, et la Chambre n'est pas suffisamment éclairée. Il revient sur la question de la citadelle du Nord, et n'admet pas qu'on puisse prétendre que sa construction était prévue et connue de tout le monde. Au sujet des indemnités pour servitudes, il déclare qu'Anvers ne veut pas de servitudes à l'intérieur, que ce sont là les exigences de notre métropole commerciale.

En terminant, il rappelle le langage de la majorité, et croit que son embarras pour voter le crédit sera plus grand que celui de la minorité. Il proteste contre une phrase du discours du ministre de la guerre, dans laquelle il était dit qu'on ne pouvait pas satisfaire Anvers. Cependant, si on est inexorable avec lui, il ne cédera que lorsqu'on aura fait droit à ses justes réclamations. Il est prêt pour sa part à se soumettre au jugement du corps électoral.

M. DAVID, tout en protestant contre les dépenses exagérées du ministère de la guerre, déclare qu'il votera le crédit demandé.

M. KERVYN DE LETTENHOVE votera contre le crédit. Il lui semble que des dépenses aussi considérables seraient plus utiles faites en faveur de l'agriculture, de l'industrie et de l'instruction publique.

M. DOLEZ s'attache à démontrer que le crédit est destiné à payer non pas une dépense nouvelle, mais une dépense prévue et annoncée : les paroles qu'il a prononcées l'année dernière et qu'a citées M. Jacobs, s'appliquaient au projet de fortification de la rive gauche de l'Escaut.

La clôture est prononcée.

Le projet de loi est mis aux voix par appel nominal et adopté par 54 voix contre 48 et 4 abstentions.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

La brigade d'occupation de Genève est aujourd'hui réduite aux deux bataillons n^{os} 21 (St-Gall), et 61 (Fribourg) et un peloton de dragons, sous le commande-